



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le quatre mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2026_03_22

Date de convocation du conseil : 27 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 25

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 23

Absent excusé :

Objet : Budget Général – Vote du Budget Primitif 2026

M. MICHELET Philippe a donné pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel

Absents :

M. DEMESSEMAKERS Olivier
M. LATUILLERIE Bernard

Secrétaire de séance : Monsieur Michel PAUL-HAZARD

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE, adjointe en charge des finances, présente le Budget Général pour l'exercice 2026, avec reprise anticipée du résultat 2025 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Article	Intitulé	Proposition 2026
011	Charges générales	864 460,00 €
012	Charges de personnel	943 550,00 €
65	Charges gestion courante	310 246,90 €
66	Charges financières	27 214,00 €
042	Opération d'ordre entre sections.	7 992,00 €
023	Virement vers investissement	69 505,73 €
Total		2 222 968,63 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Article	Intitulé	Proposition 2024
002	Excédent antérieur report	212 137,63 €
70	Produits de services	37 720,00 €
73	Impôts et taxes	866 926,00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 035 733,00 €
75	Produits gestion courante	70 452,00 €
Total		2 222 968,63 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Opération	OPERATIONS	RAR 2025	Proposé 2026
001	Déficit d'Investissement		594 505,07 €
CHAP 16	Emprunts et dettes assimilées		125 378,00 €
OPNI	Opération non individualisée	513,97 €	23 816,00 €
OP 103	Place de St-Amant	158 531,87 €	6 430,00 €
OP 107	Mairie + salles annexes (St-Amant)		30 000,00 €
OP 269	Voirie - Trottoirs	2 958,60 €	160 640,00 €
Op 270	Bibliothèque		5 523,00 €
Op 348	Complexe Sportif		500,00 €
OP 350	Eclairage public	42 121,57 €	0,00 €
Op 367	Logements communaux	2 936,74 €	23 452,00 €
Op 371	Matériel Informatique		9 750,00 €
OP 373	Equipements divers	2 053,72 €	2 450,00 €
Op 381	Aménagement traversée Bourg RD 674		12 000,00 €
OP 383	Eglises	7 783,32 €	3 380,00 €
OP 396	Matériel et outillage de voirie		1 045,00 €
OP 397	Panneaux de signalisation	231,60 €	1 500,00 €
OP 401	Salle des Fêtes de Montmoreau	3 538,06 €	0,00 €
Op 402	Aire de jeux		395 000,00 €
OP 404	Atelier		600,00 €
OP 406	Aménagement mairie		15 000,00 €
OP 407	Tennis	224 890,60 €	5 100,00 €
OP 408	Voie Verte	5 206,36 €	66 300,00 €
Op 411	Aire couverte	805 307,42 €	507 925,22 €
Op 412	Toilettes Publiques		17 000,00 €
Op 413	Bâtiment ALAMIGEON	43 523,93 €	12 000,00 €
Op 415	Mobilier Urbain	1 254,00 €	42 000,00 €
Op 417	Reprise de concessions		6 699,51 €
Op 418	Saint Laurent de Belzagot		3 000,00 €
Total		1 300 851,76 €	2 070 993,80 €
		3 371 845,56 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Opération	OPERATIONS	RAR 2025	Proposé 2026
CHAP 10	Dotations, fonds divers et réserves		1 065 723,97 €
CHAP 021	Virement du Fonctionnement		69 505,73 €
CHAP 16	Emprunts et dettes assimilées		1 002 970,00 €
CHAP 040	Opérations d'ordre SI		7 992,00 €
OP103	Place (Saint-Amant)	288 299,00 €	
Op 269	Voiries – Trottoirs	39 424,00 €	
OP 407	Tennis	307 336,40 €	
OP 408	Voie Verte	171 994,46 €	
Op 411	Aire couverte	418 600,00 €	
		1 225 653,86 €	2 146 191,70 €
		3 371 845,56 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents (19 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions),

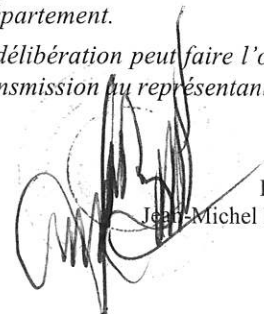
APPROUVE le Budget Général 2026, avec reprise anticipée des résultats 2025.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus.

Emis le 04/03/2026, transmis en Préfecture et rendu exécutoire
le 05/03/2026



Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN